



Fédération
Française de
Cardiologie

Languedoc-Roussillon
Club Cœur et Santé
Alès

ANNEXE 2.2/23-1 du Règlement Intérieur du Club Cœur et Santé d'Alès

Frais d'adhésion au Club

Rappel : la qualité d'adhérent s'acquiert, conformément à l'article 6 du règlement intérieur du club, en outre par le paiement :

- de la cotisation à l'Association de Cardiologie du Languedoc-Roussillon conférant la qualité de membre de cette Association conformément à ses Statuts,
- de la prime d'assurance, versée à la Fédération Française de Cardiologie,
- de la participation au fonctionnement et à la vie du Club.

Les frais d'adhésion au club d'Alès sont composés d'une part fixe obligatoire et incompressible (cotisation à l'ACLR et prime d'assurance) et d'une part variable (participation au fonctionnement et à la vie du Club) et comporte deux tarifs : un tarif adhérent et un tarif conjoint (la part variable du tarif conjoint est égale à la moitié de celle du tarif adhérent).

Le montant des frais d'adhésion pour **une saison entière** à compter de la saison **2022-2023** est de :

- adhérent : **70 euros**,
- conjoint d'adhérent : **45 euros**.

A partir du milieu de saison, la cotisation est calculée de façon dégressive de la façon suivante :

→ du 1 février au 31 mars :

- adhérent : **20 euros** de frais fixes + **5 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison,
- conjoint d'adhérent : **20 euros** de frais fixes + **2,50 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison.

→ du 1 avril au 30 avril :

- adhérent : **20 euros** de frais fixes + **4 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison,
- conjoint d'adhérent : **20 euros** de frais fixes + **2 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison.

→ du 1 mai au 31 mai :

- adhérent : **20 euros** de frais fixes + **3 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison,
- conjoint d'adhérent : **20 euros** de frais fixes + **1,50 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison

→ du 1 juin au 30 juin :

- adhérent : **20 euros** de frais fixes + **2 euros** par mois restants jusqu'à la fin de saison,
- conjoint d'adhérent : **20 euros** de frais fixes + **1 euro** par mois restants jusqu'à la fin de saison

Pour les membres du Comité de Gestion et les bénévoles qualifiés une cotisation unique de **25 euros** est demandée.

Aucun frais d'adhésion n'est demandé aux moniteurs Phase III qui n'interviennent que pour leur activité et ne profitent d'aucune autre activité du club.

Les conjoints de tous ces bénévoles bénéficient du tarif conjoint.

De même, le tarif conjoint peut être accordé à certains adhérents, dans des cas très exceptionnels (*accompagnant d'adhérent sans moyen de locomotion, bénévole particulièrement engagé, ...*), par décision du Comité de Gestion.

Tarifs d'adhésion au Club

du 1 septembre au 31 janvier	10 mois	70,00€	45,00€
du 1 au 28 février	5 mois	45,00€	32,50€
du 1 au 31 mars	4 mois	40,00€	30,00€
du 1 au 30 avril	3 mois	32,00€	26,00€
du 1 au 31 mai	2 mois	26,00€	23,00€
du 1 au 30 juin	1 mois	22,00€	21,00€